

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014

14.11.182 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 21 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Salle des Fêtes de Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Laurence ROUEDE
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Denis SIRDEY
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE		X	Jacques MESPLEDE	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Jean-Louis ARCARAZ
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN		X	Philippe BUISSON	Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			José BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY*		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO		X	Miche FOULHOUX	Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	53	9	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			62

Madame Lauence ROUEDE a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES AU SEIN DE LA GENDARMERIE DE LIBOURNE : SUBVENTION 2014

Sur proposition de Madame Fabienne Fonteneau, Vice-présidente en charge de la politique de la ville, de l'insertion et du CISPD,

Dans le cadre du CISPD, un des axes prioritaires d'intervention concerne la lutte contre les violences intrafamiliales et l'accueil des victimes.

Le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco met en œuvre des moyens pour répondre à la mission d'intérêt général d'aide aux victimes sur le territoire de La Cali.

Il met ainsi à disposition un travailleur social depuis septembre 2012, au sein de la Compagnie de Gendarmerie de Libourne dont l'objectif est de garantir une prise en charge des personnes en situation de détresse sociale et des victimes repérées par les gendarmes lors de leurs interventions (accueil, écoute, soutien, conseil, information et orientation).

En 2013, le travailleur social a été saisi sur 246 dossiers de victimes.

Il a réalisé 757 interventions ou entretiens, lors de 63 journées de permanences sociales au sein des gendarmeries de Libourne (33 journées), Castillon-la-Bataille (15 journées), et Sainte-Foy-la-Grande (15 journées), ainsi que lors de visites à domicile ou d'accompagnements à l'hôpital.

Le travailleur social a été saisi à 176 reprises par la gendarmerie, mais également par d'autres services publics (hôpital Robert Boulin, CCAS, MDSI, etc.) et des associations œuvrant sur le territoire communautaire.

Il est à noter que :

- 92% des victimes sont des femmes ;
- 49% des victimes sont originaires de La Cali ;
- 25% des victimes sont vulnérables (maladie, grossesse, handicap, mineur et/ou plus de 60 ans).

Il est important de souligner que l'accompagnement a permis à :

- 47% des victimes de déposer plainte ;
- 75% des victimes d'être contactées (courrier, appel et/ou entretien physique), les autres ne l'ayant pas souhaité ;
- 87% des victimes contactées d'être orientées vers des professionnels susceptibles de les aider (CIDFF, Vict'Aid, MDSI, CCAS, etc.).

Du 1er septembre 2013 au 31 août 2014, le budget de l'action s'élève à 43 513 €, répartis comme suit : 21 756 € financés par l'Etat, 10 029 € financés par La Cali, 5 864 € financés par la Communauté de Communes du Pays Foyen, 5 864 € par la Communauté de Communes Castillon/Pujols.

Aussi, en ce qui concerne la période du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2014, le budget prévisionnel de l'action est estimé à 14 937 euros.

La demande de subvention à La Cali s'élève à 3 656 euros.

A noter, pour 2015, il sera demandé au service « Vict'Aid » de formuler ses demandes de subvention sur une année civile afin de faciliter la gestion budgétaire de La Cali.

Compte tenu de cette priorité d'action retenue par l'Etat et du soutien de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement pour agir sur cette problématique,

Compte tenu de la nécessité à compléter les unités de gendarmerie du territoire par un poste dédié à l'accueil des personnes victimes de violences intraconjugales,

Compte tenu de la mobilisation partenariale des Communautés de Communes de Castillon/Pujols, du Pays Foyen, et de l'Etat via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

Compte tenu des résultats obtenu en matière d'accueil, d'orientation et d'accompagnement du service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco, dans le cadre de l'aide aux victimes,

Compte tenu du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Poste d'assistant social	14 937 €	Etat (FIPD)	7 446 €
		La Cali	3 656 €
		CDC Pays Foyen	1 895 €
		CDC Castillon/Pujols	1 895 €
		Autres	45 €

Vu l'avis de la Commission politique de la ville/insertion/CISPD en date du 17 juin 2014,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 novembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide pour la période du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2014 :

- de reconduire la subvention au service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco à hauteur de 3 656 euros,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs afférente.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - article 6574 - service gestionnaire et destinataire CISPD0 - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



**CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU LIBOURNAIS ET LE SERVICE
« VICT'AID » DE L'INSTITUT DON BOSCO –
POSTE DE TRAVAILLEUR SOCIAL**

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2014 décidant de l'octroi de la subvention communautaire au service « Vict'Aid » - institut Don Bosco, antenne de Libourne, autorisant Monsieur le Président à conclure une convention d'objectifs,

Considérant qu'il convient d'établir une convention visant à préciser les objectifs, conditions et modalités de versement de cette subvention,

Vu le Budget Prévisionnel 2014, chapitre 65, compte 6574, CISPDO, fonction 520,

D'un commun accord entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali), représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON

et

Le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco, représenté par son Président, Monsieur Jean-Louis DESCUDET

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence politique de la ville, La Cali a la responsabilité du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et souhaite accompagner les actions du travailleur social du service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco qui s'inscrivent dans un des quatre axes prioritaires d'intervention d'intérêt communautaire du CISPD de La Cali : les violences intrafamiliales.

ARTICLE 1 : MISSION

Le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco met en œuvre des moyens pour répondre à la mission d'intérêt général d'aide aux victimes sur le territoire de La Cali.

Il met ainsi à disposition un travailleur social, depuis septembre 2012, au sein de la Compagnie de Gendarmerie de Libourne dont l'objectif est de garantir une prise en charge des personnes en situation de détresse sociale et des victimes repérées par les gendarmes lors de leurs interventions (accueil, écoute, soutien, conseil, information et orientation).

ARTICLE 2 : MODALITES

Compte tenu du rôle majeur d'accueil, d'orientation et d'accompagnement en faveur des victimes, assumé par le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco, La Cali s'engage à lui verser pour la période du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2014, la somme de 3 656 euros dans le cadre du poste de travailleur social qu'il porte.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la période du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2014.

ARTICLE 4 : VERSEMENT ET SUIVI

1. Versement de la subvention

La somme allouée par La Cali est versée pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2014.

Elle sera versée en une seule fois sur présentation d'un budget prévisionnel détaillant les différents postes budgétaires et à la signature de la présente convention.

2. Suivi de l'action

Un bilan et un compte rendu financier de l'activité devront être présentés à La Cali au mois de mars 2015.

Les bilans mensuels de l'activité devront par ailleurs être communiqués à La Cali.

En contrepartie, le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires des actions, à chaque fois que les conditions le permettent, les financements accordés par La Cali, et à apposer sur tous les documents de communication le logo de La Cali.

ARTICLE 5 : RESILIATION

Le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco est tenu de porter à la connaissance de La Cali toute modification intervenant en cours d'année dans ses statuts, dans ses objectifs généraux ou dans son règlement intérieur.

Le non-respect des précédentes dispositions par l'une ou l'autre des parties entraînera l'annulation de la convention.

Fait à Libourne, le XXXXX

Pour la Communauté d'Agglomération du
Libournais,

Le Président,

Pour le service « Vict'Aid » de
l'institut Don Bosco,

Le Président,

Monsieur Philippe BUISSON

Monsieur Jean-Louis DESCUDET



CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU LIBOURNAIS ET LE SERVICE
« VICT'AID » DE L'INSTITUT DON BOSCO –
POSTE DE TRAVAILLEUR SOCIAL

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2014 décidant de l'octroi de la subvention communautaire au service « Vict'Aid » - institut Don Bosco, antenne de Libourne, autorisant Monsieur le Président à conclure une convention d'objectifs,

Considérant qu'il convient d'établir une convention visant à préciser les objectifs, conditions et modalités de versement de cette subvention,

Vu le Budget Prévisionnel 2014, chapitre 65, compte 6574, CISPD0, fonction 520,

D'un commun accord entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali), représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON

et

Le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco, représenté par son Président, Monsieur Jean-Louis DESCUDET

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence politique de la ville, La Cali a la responsabilité du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et souhaite accompagner les actions du travailleur social du service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco qui s'inscrivent dans un des quatre axes prioritaires d'intervention d'intérêt communautaire du CISPD de La Cali : les violences intrafamiliales.

ARTICLE 1 : MISSION

Le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco met en œuvre des moyens pour répondre à la mission d'intérêt général d'aide aux victimes sur le territoire de La Cali.

Il met ainsi à disposition un travailleur social, depuis septembre 2012, au sein de la Compagnie de Gendarmerie de Libourne dont l'objectif est de garantir une prise en charge des personnes en situation de détresse sociale et des victimes repérées par les gendarmes lors de leurs interventions (accueil, écoute, soutien, conseil, information et orientation).

ARTICLE 2 : MODALITES

Compte tenu du rôle majeur d'accueil, d'orientation et d'accompagnement en faveur des victimes, assumé par le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco, La Cali s'engage à lui verser pour la période du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2014, la somme de 3 656 euros dans le cadre du poste de travailleur social qu'il porte.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la période du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2014.

ARTICLE 4 : VERSEMENT ET SUIVI

1. Versement de la subvention

La somme allouée par La Cali est versée pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2014.

Elle sera versée en une seule fois sur présentation d'un budget prévisionnel détaillant les différents postes budgétaires et à la signature de la présente convention.

2. Suivi de l'action

Un bilan et un compte rendu financier de l'activité devront être présentés à La Cali au mois de mars 2015.

Les bilans mensuels de l'activité devront par ailleurs être communiqués à La Cali.

En contrepartie, le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires des actions, à chaque fois que les conditions le permettent, les financements accordés par La Cali, et à apposer sur tous les documents de communication le logo de La Cali.

ARTICLE 5 : RESILIATION

Le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco est tenu de porter à la connaissance de La Cali toute modification intervenant en cours d'année dans ses statuts, dans ses objectifs généraux ou dans son règlement intérieur.

Le non-respect des précédentes dispositions par l'une ou l'autre des parties entraînera l'annulation de la convention.

Fait à Libourne, le

Pour la Communauté d'Agglomération du
Libournais,

Le Président,



Philippe BUISSON

Pour le service « Vict'Aid » de
l'institut Don Bosco,

Le Président,

J. L. Descudet

Jean-Louis DESCUDET



11 rue St-François-Xavier - CS 30112

33000 BORDEAUX - FRANCE

Tel : 05 57 00 00 00 - Fax : 05 57 00 00 01
www.institut-donbosco.fr

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014

14.11.183 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 21 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Salle des Fêtes de Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Laurence ROUEDE
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Denis SIRDEY
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE		X	Jacques MESPLEDE	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Jean-Louis ARCARAZ
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN		X	Philippe BUISSON	Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY*		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO		X	Miche FOULHOX	Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	53	9	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			62

 Madame Lauence ROUEDE a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD
DISPOSITIF D'HEBERGEMENT D'EXTREME URGENCE POUR LES VICTIMES DE
VIOLENCES CONJUGALES : SUBVENTION 2014-2015

Sur proposition de Madame Fabienne Fonteneau, Vice-présidente en charge de la politique de la ville, de l'insertion et du CISPD,

Dans le cadre du CISPD, un des axes prioritaires d'intervention concerne la lutte contre les violences intrafamiliales et l'accueil des victimes.

Le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco met en œuvre des moyens pour répondre à la mission d'intérêt général d'aide aux victimes sur le territoire de La Cali.

La mise en sécurité immédiate d'une victime de violences conjugales, point de départ pour proposer un accompagnement global par la suite, nécessite de mettre à disposition de la gendarmerie une solution de transport et d'hébergement d'extrême urgence pour ses interventions nocturnes (à raison d'environ 25 par an).

Cette action est nouvelle et sera portée fin 2014 et pendant l'année 2015 à titre expérimental sur le territoire communautaire.

Il est à noter que cette action est le fruit d'un travail partenarial engagé par le CISPD entre La Cali, l'Etat, le service « Vict'Aid » et les partenaires locaux intervenant sur la problématique des violences intrafamiliales.

Pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 31 décembre 2015, la demande de subvention du service « Vict'Aid » à La Cali s'élève à 2 250 euros. Elle se répartit comme suit :

- 2 000 euros reçus par La Cali au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ;
- 250 euros financés directement par La Cali.

Compte tenu de cette priorité d'action retenue par l'Etat et du soutien de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement pour agir sur cette problématique,

Compte tenu de la mobilisation partenariale de l'Etat via le FIPD,

Compte tenu de la capacité du service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco, pour la mise en œuvre opérationnelle d'un tel dispositif,

Compte tenu du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Dispositif d'hébergement d'extrême urgence	2 250 €	La Cali	2 250 € Dont 2 000 € reçus par la collectivité de l'Etat (FIPD)

Vu l'avis de la Commission politique de la ville/insertion/CISPD en date du 17 juin 2014,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 novembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 31 décembre 2015 :

- de verser la subvention au service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco à hauteur de 2 250 euros,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs afférente.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - article 6574 - service gestionnaire et destinataire CISPD0 - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libourmois



CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU LIBOURNAIS ET LE SERVICE
« VICT'AID » DE L'INSTITUT DON BOSCO –
DISPOSITIF D'HEBERGEMENT D'EXTREME
URGENCE

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2014 décidant de l'octroi de la subvention communautaire au service « Vict'Aid » - institut Don Bosco, antenne de Libourne, autorisant Monsieur le Président à conclure une convention d'objectifs,

Considérant qu'il convient d'établir une convention visant à préciser les objectifs, conditions et modalités de versement de cette subvention,

Vu le Budget Prévisionnel 2014, chapitre 65, compte 6574, CISPD0, fonction 520,

D'un commun accord entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali), représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON

et

Le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco, représenté par son Président, Monsieur Jean-Louis DESCUDET

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence politique de la ville, La Cali a la responsabilité du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et souhaite accompagner les actions du travailleur social du service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco qui s'inscrivent dans un des quatre axes prioritaires d'intervention d'intérêt communautaire du CISPD de La Cali : les violences intrafamiliales.

ARTICLE 1 : MISSION

Le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco met en œuvre des moyens pour répondre à la mission d'intérêt général d'aide aux victimes sur le territoire de La Cali.

Il met ainsi à disposition de la gendarmerie une solution de transport et d'hébergement d'extrême urgence pour ses interventions nocturnes, environ 25 par an, qui nécessitent la mise en sécurité immédiate d'une victime de violences conjugales, point de départ pour proposer un accompagnement global par la suite.

ARTICLE 2 : MODALITES

Compte tenu du rôle majeur d'accueil, d'orientation et d'accompagnement en faveur des victimes, assumé par le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco, La Cali s'engage à lui verser pour la période du 1er décembre 2014 au 31 décembre 2015, la somme de 2 250 euros dans le cadre du dispositif d'hébergement d'extrême urgence qu'il porte pour les victimes de violences conjugales.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la période du 1er décembre 2014 au 31 décembre 2015.

ARTICLE 4 : VERSEMENT ET SUIVI

1. Versement de la subvention

La somme allouée par La Cali est versée pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 31 décembre 2015.

Elle sera versée en une seule fois à la signature de la présente convention.

2. Suivi de l'action

Un bilan et un compte rendu financier de l'activité devront être présentés à La Cali au mois de mars 2016.

Les bilans mensuels de l'activité devront par ailleurs être communiqués à La Cali.

En contrepartie, le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires des actions, à chaque fois que les conditions le permettent, les financements accordés par La Cali, et à apposer sur tous les documents de communication le logo de La Cali.

ARTICLE 5 : RESILIATION

Le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco est tenu de porter à la connaissance de La Cali toute modification intervenant en cours d'année dans ses statuts, dans ses objectifs généraux ou dans son règlement intérieur.

Le non-respect des précédentes dispositions par l'une ou l'autre des parties entraînera l'annulation de la convention.

Fait à Libourne, le

Pour la Communauté d'Agglomération du
Libournais,

Le Président,

Pour le service « Vict'Aid » de
l'institut Don Bosco,

Le Président,



Philippe BUISSON

Jean-Louis DESCUDET



14, rue Saint-François-Xavier - CS 30112

33100 Libourne - FRANCE

Tel : 05 57 00 18 88
-bosco.fr